



- DESCRIPTION :** **LESSIV' BRIQUE** est un nettoyant brique gélifié prêt à l'emploi, à base de bifluorure d'ammonium, de tensioactifs et d'un agent de rhéologie, efficace sur tous types de briques.
- PROPRIÉTÉS :** **LESSIV' BRIQUE** est un produit gélifié non moussant, de nettoyage et de ravivage, qui élimine les salissures sur les façades en briques ainsi que sur tous revêtements en argile cuite, pâte de verre ou grès cérame.  
Les surfaces traitées, soigneusement rincées et séchées, peuvent recevoir un traitement hydrofuge après 48 heures de type **STARFUGE R**, **STARFUGE S** ou **STARFUGE AQUA**.
- MODE D'EMPLOI :** **LESSIV' BRIQUE** s'applique au rouleau ou à la brosse.  
Après application, laisser agir 5 à 15 minutes avant de procéder à un rinçage soigné à l'aide d'un nettoyeur haute pression.
- RENDEMENT :** 200 g à 500 g / m<sup>2</sup>, variable suivant la nature et le niveau d'encrassement du support.
- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :**  
Aspect : incolore, inodore  
Densité à 20°C : 1 ± 0.02  
pH : 3
- PRÉCAUTION :** Pour un résultat optimum, effectuer le rinçage avant séchage du produit en surface.  
Eviter tout contact avec des matériaux tels que le zinc, l'aluminium et leurs alliages, qui sont plus ou moins facilement attaqués en fonction du temps de contact et de la température.  
Il en est de même pour le verre, qui est dépoli par la solution de **LESSIV' BRIQUE**.  
Il est donc recommandé de protéger soigneusement les vitres par application d'un film plastique en polyéthylène, d'un adhésif ou autre.
- PROTECTION :** Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les muqueuses.
- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :** Etiquetage EUROPÉEN.  
Produit réglementé CORROSIF.  
Consulter la fiche de données de sécurité.
- CONDITIONNEMENT :** 5 L et 20 L
- STOCKAGE :** Il est recommandé de stocker **LESSIV' BRIQUE** à l'abri du gel, dans un endroit tempéré.



*Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.*  
**Version 2 du 31/05/2011**